

Elus en exercice	16
Quorum	9
Présents	14
Procurations	2
Votants	16

**MAIRIE DE BREVAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2025**

Convocation du 30 décembre 2024

**PRESIDENCE** : Thierry NAVELLO

**PRESENTS** : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Jacky LECLERC, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

**ABSENTS EXCUSES** : Julien MOREAU (Procuration donnée à Thierry NAVELLO), Mylène MOREAU (Procuration donnée à Myriam DAVI)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Maryse MAUGUIN

**COMMUNE**

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 5 décembre 2024 est adopté à l'unanimité

**DECISIONS DU MAIRE**

**Décision du Maire n° 2024-082**

**Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre**

Le Maire de Bréval,

**VU** les dispositions des articles L2122 et L2122-23 et L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 2022-95 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval en date du 25 novembre 2022, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**VU** la délibération n° 2024-023 du 5 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024

**VU** le tableau d'amortissement relatif à l'emprunt 786299 réalisé pour procéder à la création de la micro-crèche de Bréval

**CONSIDERANT** qu'une partie des crédits nécessaires pour procéder au mandatement des intérêts d'emprunt et au remboursement du capital n'a pas été inscrite au BP 2024, qu'il y a donc lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser les transferts suivants :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
(Chapitre) - Article	Montant	(Chapitre) - Article	Montant
(21) – 21351 Bâtiments publics	- 1 106,99 €		
(16) – 1641 Emprunt	1 106,99 €		
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
(Chapitre) - Article	Montant	(Chapitre) - Article	Montant
(66) – 66111 Intérêts réglés à l'échéance	23,01 €		
(011) – 6238 Divers	- 23,01 €		
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>

**Article 2** : Conformément aux dispositions du code Général des Collectivités Territoriales la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

**Article 3** : Le maire de Bréval et la responsable du service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État.

## DELIBERATIONS

### Délibération n° 2025-01-001 Ouverture des crédits d'investissement par anticipation

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

M. le Maire précise que ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2025, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, M. le Maire propose d'autoriser les dépenses d'investissement de la commune dans la limite par chapitre budgétaire précisées ci-après :

Chapitre	BP 2024	Ouverture par anticipation proposée 2024	
		Montant	Article
Ch. - 20 IMMOBILISATIONS INCORP.	30 827,32 €	7 500,00 €	2031 - Frais d'étude
Ch. - 21 IMMOBILISATIONS CORPO	873 023,51 €	10 000 €	21318 - Autre matériel informatique
		8 000€	2128 – Autres agencements et aménagement
		20 000 €	21318 – Autres bâtiments public
		90 000 €	21351 – Bâtiments publics
		90 000 €	2152 – Installations de voirie
Ch. – 45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	177 724,10 €	40 000,00 €	458101

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**Délibération n° 2025-01-002 Décision modificative n° 3**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n° 2024-079, votée lors du conseil municipal du 06 décembre 2024, l'autorise à réaliser les écritures nécessaires à la comptabilisation de travaux en régie effectués sur l'exercice 2024. Monsieur le Maire indique que les crédits nécessaires à la réalisation de ces écritures ne sont pas inscrits au BP 2024.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de réaliser une modification budgétaire en conséquence.  
 VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale  
 VU l'instruction budgétaire et comptable M57  
 VU le budget primitif 2024  
 VU la délibération n° 2024-079 du 06 décembre 2024,

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
(Chapitre) - Article	Montant	(Chapitre) - Article	Montant
(011) – 6268 Divers	2 474,57 €	(042) – 722 Immobilisations corporelles	2 474,57 €
<b>Total</b>	<b>2 474,57 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 474,57 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
(Chapitre) - Article	Montant	(Chapitre) - Article	Montant
(040) – 2116 Cimetière	1 088,81 €		
(040) – 2151 Voirie	1 385,76 €		
(021) – 2151 Voirie	- 2 474,57 €		
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

**AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les écritures comptables telles que proposées ci-avant.

### GESTION / FINANCES

- Liquidités au 03 janvier 2025 : 908 517 € (Maison médicale exclue)

### URBANISME

- Reprise des voiries en cours : rue du Bout du Parc, Pré Guérin et lotissement Clos Huau

### BATIMENTS MATERIEL

- Point sur la Sergenterie

Les marchés de travaux vont être lancés pour le mois de février.

Si la subvention est accordée, les travaux pourraient démarrer au deuxième trimestre 2025

- Point sur l'Eglise

Signature de deux devis : géomètre et architecte pour établir un chiffrage précis des travaux nécessaires pour remettre en état le clocher. Le chiffrage devrait arriver pour le mois de février.

- Point sur bâtiment périscolaire rue Lecomte Denis

Carottage pour recherche d'amiante réalisé dans la cour.

Les marchés de travaux doivent être lancés pour le mois de février. Là encore, dès accord concernant la subvention, les travaux devraient être lancés.

- Point sur la Maison médicale et les travaux à faire :

Un seul cabinet reste libre, initialement prévu pour la téléconsultation, il ne dispose pas de point d'eau. Un devis pour la réalisation des travaux nécessaires à l'installation d'un point d'eau a été demandé à l'entreprise qui a réalisé la plomberie de la maison médicale.

Un devis pour réorienter et déplacer les caméras de surveillance du parking a été demandé.

- Concernant le château d'eau, la réalisation d'une fontaine, l'horloge de l'église, conformément aux demandes de la commission bâtiment les différents devis et étude sont lancés

## VOIRIE

- Programme amendes de police 2024 : nous avons reçu la notification de la subvention du Département. Subvention à 80%
- L'abribus de la Butte est terminé
- Parc de Bréval : l'arrachage de la haie va être terminée début janvier. Le bâtiment va être démoli. Elagage des arbres
- Rue René Dhal, une partie de la Sergenterie et de la rue des Ecoles est en panne. Les illuminations de Noël seraient en cause. Le démontage est prévu rapidement pour solutionner ce problème.
- Problèmes récurrents sur des supports d'éclairage public qui tombent en panne régulièrement. L'éclairage public a une cinquantaine d'années et le matériel arrive en fin de vie
- Adressage : 3 devis ont été demandés pour la fourniture des panneaux de rue. A priori, environ 7 000€ au total. Les agents municipaux procéderont à l'installation des panneaux
- Point sur les économies d'énergie suite au passage de l'éclairage public en LED : sur le plus gros contrat d'éclairage public, la consommation d'énergie a été divisée par 4. En coût, 42 897 € en 2023 contre 17 923 € en 2024 pour la totalité de l'éclairage public. 92 812 € en 2023 contre 53 000 € en 2024 sur la totalité des contrats fournitures d'électricité.

## ENVIRONNEMENT

- 2 potelets ont été remplacés au monument aux morts suite à une détérioration due à un véhicule
- Parc : grosse flaque qui se forme sous le hêtre
- Réunion mercredi 8 janvier de la commission cimetière pour travailler sur le règlement de celui-ci

## FETES ET ANIMATIONS

- Réunion publique le vendredi 24 janvier

## INFORMATION – COMMUNICATION

- Bulletin municipal
- Date butoir pour les articles : 22 janvier pour le bulletin de février (livraison le 6 février)
- Réunion publique en cours de préparation
  - La commune a souscrit à une offre via JVS qui permet de diffuser les communications sur plusieurs médias différents. Panneau Pocket va être également déployé.
  - Panneau lumineux : il tombe de plus en plus régulièrement en panne. La partie logicielle n'est plus maintenue, l'utilisation devient particulièrement longue et aléatoire. Devis pour remplacement en cours

## MISSION LOCALE :

- RAS

## ACTION SOCIALE :

- En décembre (1 semaine de vacances pour Léa) : 122 appels / 7 visites / 23 personnes aux jeux de société le vendredi après-midi / sortie au cinéma le 18 décembre
- Journée de prévention sécurité et sécurité routière à destination des seniors, proposée par la gendarmerie.
- Bus santé : plus de passage depuis la mi-décembre / Prochain le 23 janvier
- Bus PMI retour mi-janvier
- Bus insertion : passage une fois par mois les mardis à compter du 21 janvier

## INTERCOMMUNALITÉ

## CCPIF

- Conseil communautaire le 19 décembre
- Mobil sport : 4 dates ont été demandées pour les écoles (jeux d'orientation au printemps)
- Bazar culturel : 3 dates pour la projection de films pour les adultes le mercredi après-midi suivie d'un débat et 2 dates pour les écoles (en février / mars)
- Enquête publique en cours concernant le zonage assainissement du 13 janvier au 14 février 2025 : permanence du commissaire enquêteur à la mairie de Bréval le 20 janvier de 10h à 12h
- Terrains synthétiques : partant sur une subvention à hauteur de 70% du montant de 1 000 000 € environ pour un terrain synthétique, une délibération a été prise pour donner un accord préalable au financement par la CCPIF de 50% du reste à charge plafonné à 162 000 €
- Pour 2025 : 2 terrains de paddle devraient être réalisés au stade de Bréval

- Il n'y aura qu'un passage d'encombrant pour l'année 2025

#### **MARPA :**

- 1 appartement de libre

#### **CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE**

- RAS

#### **SIVU BREVAL NEAUPHLETTE**

- Bilan de l'année 2024 : rendement excellent, 97%

#### **SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :**

- Commission des menus : mardi 7 janvier 14h30
- Des parents ont rapporté une petite incohérence dans le traitement du remboursement des journées de cantine, qu'il s'agisse des jours fériés, des jours de grève ou autre. Il s'agit d'un dysfonctionnement logiciel, les corrections sont faites manuellement actuellement, le prestataire a été sollicité pour apporter une correction
- Réunion le 9 janvier entre les membres du SIVOS et les enseignants qui souhaitent présenter des projets

#### **SIVSCP**

- Réunion avant Noël

#### **SICOREN**

- Comité Syndical le 09 janvier 2025. Une modification des statuts sera proposée, notamment concernant la représentation des communes au sein du SICOREN. Un chiffrage des travaux à réaliser sera présenté. De plus un partage des parcelles occupées par le gymnase a été réalisé

#### **SEY**

- RAS

### ASSOCIATIONS

- Les dossiers de demande de subvention 2025 ont été envoyés aux présidents des associations

### QUESTIONS DIVERSES

- Myriam DAVI demande à mettre une information quant à la nécessité de ramasser les déjections canines. Cette information est faite 2 fois par an
- M. FOUCAULT : le projet de couverture du parking de la gare avance-t-il ? M. SEILLE répond que les subventions régionales étant supprimées, le SEY réétudie une proposition de financement viable.
- M. MOLINIER demande si des ouvertures de classes sont envisagées pour la rentrée 2025/2026. M. le Maire répond qu'à l'heure actuelle, il y aurait environ 1 élève de plus par classe en moyenne. A ce stade, l'ouverture d'une classe ne semble pas nécessaire. La question se posera un peu plus tard dans l'année

Heure de clôture du conseil municipal : 21h00

**Date de la prochaine réunion de conseil :** 7 Février 2025

## **FEUILLET DE CLOTURE**

**MAIRIE DE BREVAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2025**

Convocation du 30 décembre 2024

**PRESIDENCE :** Thierry NAVELLO

**PRESENTS :** Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Jacky LECLERC, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

**ABSENTS EXCUSES :** Julien MOREAU (Procuration donnée à Thierry NAVELLO), Mylène MOREAU (Procuration donnée à Myriam DAVI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Maryse MAUGUIN

### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

Délibération n° 2025-01-001 Ouverture des crédits d'investissement par anticipation

Délibération n° 2025-01-002 Décision modificative n° 3

Président de séance  
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance  
Maryse MAUGUIN

